

Paris, le 11 avril 2019 n°57 / H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante Périodicité : enquête à interrogations multiples (panel)

Demandeur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), Ministère de

l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Au cours de sa réunion du 22 mars 2019, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet de panel des élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

La mise en place du panel résulte d'une demande interne au ministère en charge de l'Éducation nationale préconisée par le rapport IGEN-IGAENR n° 2012-100 de juillet 2012 sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'éducation nationale.

Le panel a pour principal objectif de compléter l'évaluation de la politique du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse en matière de scolarisation des jeunes en situation de handicap. A cet effet, il tente de décrire en détail et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves en fonction de leur type de trouble, tout au long de leur scolarité (en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé) jusqu'à leur insertion professionnelle.

Le panel cherche à mesurer à partir des enquêtes familles menées en 2014 et en 2015, l'influence du contexte familial sur la scolarisation des enfants ou adolescents selon le milieu de scolarisation ordinaire ou spécialisé. Il essaiera d'appréhender les attentes des parents vis-à-vis de l'institution scolaire. Il décrira de façon précise les parcours scolaires des élèves handicapés par une actualisation de leur situation chaque année. Il approchera la réussite scolaire à travers les résultats aux examens, les diplômes obtenus, l'insertion professionnelle.

L'échantillon est constitué d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou 2005 et scolarisés en milieu ordinaire (écoles et établissements scolaires du second degré de l'enseignement public et de l'enseignement privé) et dans les établissements médico-sociaux au cours de l'année scolaire 2013-2014, en France (hors Mayotte). Les élèves nés en 2005 répondant aux critères de l'échantillon et qui ont intégré les dispositifs destinés aux élèves handicapés ultérieurement ont fait l'objet d'un nouveau recrutement dans le panel en 2014, le handicap de l'enfant étant souvent découvert en cours de scolarité.

L'actualisation de la situation scolaire des élèves du panel s'effectue en premier lieu auprès des enseignants référents ou des directeurs d'établissements médico-sociaux, les seuls à même de connaître les aménagements dont bénéficie l'élève pour compenser son handicap. Cette collecte se

fait au moyen d'une plateforme Internet sécurisée en même temps que les enquêtes exhaustives menées par le ministère sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Pour les élèves scolarisés en milieu ordinaire, l'actualisation de la situation scolaire est parallèlement effectuée par remontée informatique de la situation des élèves à partir des bases exhaustives d'élèves du second degré.

Lorsque les élèves ne sont pas trouvés par ces deux moyens, les données sont collectées à partir d'une enquête Web ou papier auprès des parents.

Les familles, quant à elles, ont été interrogées par voie postale ou par téléphone directement par la Depp en 2014 ou en 2015.

L'échantillon a été réalisé par un tirage à plusieurs critères constitués par l'année de naissance (2001 ou 2005) et un mois de naissance croisés avec les 9 types de troubles puisque la finalité du panel est de répondre à la question : quelle scolarité en fonction de quel type de trouble ? Deux années de naissance représentatives de l'entrée à l'école élémentaire et au collège ont été privilégiées puisqu'on souhaite analyser à relativement court terme le processus qui conduit les élèves à entrer ou à sortir des dispositifs d'accompagnement pour élèves en situation de handicap.

L'échantillon a porté sur environ 13 000 élèves nés en 2001 ou en 2005 recrutés en 2013 pour lesquels 10 600 familles ont répondu à l'enquête et 2 800 élèves nés en 2005 recrutés en 2014 dont 2 200 familles ayant répondu à l'enquête.

L'actualisation de la situation scolaire année après année se fait sur les seuls élèves dont la famille a répondu au questionnaire. Après suppression de l'échantillon des élèves recrutés deux fois (79) et des élèves n'étant pas nés l'année requise par le critère du sondage (88), il reste 12 681 élèves, soit 5 653 nés en 2001 et 7 028 nés en 2005.

Le panel d'élèves en situation de handicap a été mis en place et est suivi par un comité de concertation et de conception des évaluations. Le premier comité regroupe des directions et inspections générales œuvrant dans le champ de l'éducation et de la recherche (Ehess / Inserm, Inshea), de la santé ou des affaires sociales (Drees, Cnaf), des associations de personnes en situation de handicap (Apajh, Apf, Unapei). Quant au deuxième, il est composé principalement de personnes du milieu universitaire, d'enseignants spécialisés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit pour les années scolaires 2019 / 2020 à 2023 / 2024.